

soixante et quinze dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et de réparations des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Young fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Young informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 22 avril 1878.

PRIÈRES.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Joliette* et de *Terrebonne*, pour l'année 1877. (*Documents de la session, No. 13.*)

M. Mackenzie, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence datée 20 mars 1878, demandant copies de requêtes, correspondance et autres papiers relatifs à aucune demande d'aide en faveur de certains contribuables de la paroisse de *St. Athanase*, dans le comté d'*Iberville*, qui ont souffert de l'inondation. (*Documents de la session, No. 104.*)

Aussi, la réponse supplémentaire en obéissance à l'ordre de la Chambre, daté 15 avril 1877, pour un état mentionnant la quantité de fer acheté par aucun des départements du gouvernement pour autres choses que les chemins de fer, les personnes de qui ce fer a été acheté, les prix payés, s'il a été acheté par soumissions ou autrement, et les fins pour lesquelles il était requis. (*Documents de la session, No. 88.*)

Et aussi, la réponse, conformément à une adresse à Son Excellence, datée 3 avril 1878, demandant, 1o. Un état de la situation financière de la banque à l'époque de sa réorganisation en 1871.

2o. Un état indiquant comment les directeurs sont arrivés à fixer à \$180,000 le surplus ou *fonds des pauvres*, et si cette somme représentait bien entièrement ce surplus.

3o. Un état indiquant la manière dont s'est souscrit le fonds-capital, les noms des actionnaires, et si les actions souscrites l'ont été avant ou après le jour et l'heure désignés par la loi pour la souscription du fonds-capital.

4o. Les sommes payées par les actionnaires sur les actions souscrites par eux, etc., depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

5o. Un état indiquant ceux des actionnaires qui ont payé comptant, ceux d'entre eux qui n'ont rien payé et de quelle manière ils ont payé, si c'est par billets promissaires ou autrement, et si les billets ainsi donnés en paiement ont été escomptés, où ils l'ont été, et s'ils ont été ou non payés à leur échéance.

6o. Un état des dividendes payés chaque année, depuis 1871, date de la réorganisation de la banque.

7o. Une liste des directeurs actuels et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux respectivement.